



# La crise, c'est eux, LA **CRÉATION** DES RICHESSES, **C'EST** **NOUS !**

## Salaires à la SNCF : OUI IL Y A URGENCE !!

Depuis des mois, le gouvernement ne cesse, sous couvert de crise financière, de dramatiser la dette publique en France, et en Europe, en annonçant comme inéluctable sa réduction par de nouvelles mesures d'austérité contre les salariés.

Il conviendrait donc d'être pragmatique car l'avenir serait inévitablement sombre.

Gel des salaires, nouveau recul de l'âge de départ en retraite, suppressions d'emplois dans les services publics, taxes sur les compléments santé, déremboursement de médicaments, augmentation de la TVA, jour de carence pour la maladie... seraient les seuls remèdes pour enrayer les perspectives catastrophiques offertes à notre société sous le prétexte de la dette.

Cette vision idéologique au service des marchés financiers est un non sens économique et social.

Plus personne ne peut contester que le pouvoir d'achat s'est particulièrement dégradé ces derniers mois.

L'augmentation du coût de la vie, notamment des loyers, de l'énergie, des produits frais, de l'alimentation, de la santé, des transports, etc est une réalité qui frappe d'abord les bas salaires et l'ensemble des salariés, dont les cheminots.

**« Accepter », comme l'ont fait les signataires de l'accord salarial 2011, une revalorisation des salaires inférieure à la hausse des prix définie par l'Insee entraîne une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat, insupportable et inacceptable. A écouter la direction de la SNCF, qu'il y ait ou pas d'excédent, ce n'est jamais le moment d'augmenter les salaires et les pensions. Et pourtant, elle ne se gêne pas pour acheter des entreprises en Europe, au détriment de l'emploi et du pouvoir d'achat des cheminots.**

L'insatisfaction salariale grandit partout dans le pays, parmi toutes les catégories de salariés. Les négociations annuelles obligatoires sont souvent marquées par des conflits unitaires, pugnaces sur les revendications salariales.

Le gouvernement et le patronat persistent à ne pas répondre à la très forte attente des salariés :

- De voir augmenter tous les salaires ;
- De corriger les inégalités femmes/hommes ;
- De reconnaître et payer les qualifications.

La crise continue à servir de prétexte à une offensive du patronat et des gouvernements contre le coût du travail en France et dans les autres pays européens.

Or, cette crise s'explique avant tout par une rémunération du capital disproportionnée et une rémunération du travail toujours plus faible. Le résultat, c'est la baisse du pouvoir d'achat des salariés.

La CGT réaffirme qu'il n'y aura pas de solution à la crise par l'augmentation de la pauvreté et de la précarité. Pour éviter une récession, il faut une augmentation générale des salaires, traitements, pensions, allocations chômage mais aussi la création d'un revenu d'insertion pour la jeunesse

RETRAITES  
NOUVEAU  
SALAIRE  
JUSTICE

### +0,2%

C'est la hausse des prix à la consommation en octobre 2011, soit +2.3% sur un an (d'octobre 2010 à octobre 2011).

Sur les 12 derniers mois, l'alimentation a augmenté de +3.4%, L'habillement de +2.3%, Les loyers et l'eau de +1.9% Et l'énergie de +11.2%.

Pendant ce temps, les cheminots de la SNCF ont eu droit à +0.9% depuis le 1er janvier 2011, soit une perte déjà de 1% sur la même période.

**L'année 2011 n'est pas finie et la direction SNCF doit répondre aux exigences des cheminots par une mesure générale d'augmentation des salaires dès le 1<sup>er</sup> décembre prochain. C'est une question de justice sociale !**

**69 300 000 €**

C'est le montant du dividende versé à l'état par la sncf au titre de l'exercice 2010 qui a été fixé par décret le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Cette somme, fruit du travail des cheminots, correspond au mode de rémunération de l'état actionnaire par l'entreprise publique sncf.

**24,19**  
milliards d'€

C'est le chiffre d'affaires de la SNCF pour les 9 premiers mois de l'année 2011 en progression de +5.2%.  
Les moyens pour répondre aux exigences d'augmentations générales de salaires sont bien réels !

## Le salaire **MINIMUM** à la SNCF proche du smic !

L'article l3231-5 du code du travail prévoit la revalorisation automatique du smic lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2% par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du salaire minimum de croissance immédiatement antérieur.

En octobre, l'inflation mesurée par l'insee atteint les 2,3% en variation annuelle. Aussi, la direction générale du travail estime que le salaire minimum passera de 9 euros brut de l'heure à 9,19 euros au 1<sup>er</sup> décembre 2011. Cette revalorisation du smic est proportionnelle aux chiffres de l'inflation sur un an.

Prévue par le code du travail, cette revalorisation automatique qui tend juste à garantir le maintien du pouvoir d'achat des salariés, devrait porter le smic à 1.393,82 Euros brut par mois pour une durée de travail de 35 heures hebdomadaires (soit 1.094,71 Euros net contre 1.072,07 Euros actuellement).

**De ce fait, le salaire minimum à la sncf sera supérieur au smic de seulement 2 euros ! Ainsi, par rapport au smic brut, le salaire minimum d'embauche est passé de + 19,2 % en 1981 à + 3,24 % en 2007 pour +0.13% En 2011 !**

**Les signataires de l'accord salarial ont donc non seulement dégradé le pouvoir d'achat de l'ensemble des cheminots, mais ils ont aussi, en toute connaissance de cause, fait de la sncf une entreprise de très bas salaire !**

## LES REVENDICATIONS : DE LA CGT

- Une revalorisation générale de l'ensemble des salaires des cheminots permettant de porter à 1700 € brut le salaire minimum d'embauche,
- Un plan de rattrapage du contentieux salarial par des augmentations générales avec comme 1<sup>ère</sup> étape : +6%,
- La transformation de la pfa en véritable 13<sup>e</sup> mois pour tous,
- La revalorisation des primes de travail, des gratifications de vacances et d'exploitation,
- L'indexation des pensions sur les salaires,...

R  
E  
T  
R  
A  
I  
T  
E  
  
S  
A  
L  
A  
I  
R  
E